

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL

**Réunion du 26 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt six janvier à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Treignat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 19 janvier 2026

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 25

Étaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., N. DESSALLES, DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL, LECLERC C., CHARRET T., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : DOUSSET B., AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), ANTONIOTTI L.,

## **Modification du tracé du parcours de randonnée du secteur de Bauges Treignat – Validation et inscription au CDESI**

Le Président rappelle que le parcours de randonnée situé au lieu-dit Bauges sur la commune de Treignat a fait l'objet, ces dernières années, d'évolutions foncières et juridiques ayant conduit à la modification du tracé initial du chemin rural. Il est précisé qu'une procédure complète de désaffectation, de déclassement et d'aliénation de portions de chemin rural et de voie communale a été menée par la commune de Treignat, comprenant notamment une enquête publique, l'avis favorable du commissaire enquêteur et l'adoption de délibérations municipales validant la modification du tracé et l'aliénation des portions concernées.

Ces démarches ont permis de définir un nouveau tracé continu, sécurisé et juridiquement stabilisé, se substituant à l'ancien itinéraire devenu inadapté, notamment en raison de contraintes foncières et d'usages privés.

Dans le cadre de sa compétence en matière de randonnée et de valorisation des itinéraires de pleine nature, la Communauté de Communes du Pays d'Huriel doit désormais acter officiellement ce nouveau tracé, afin de permettre son inscription ou sa mise à jour au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI / CDESI), et d'assurer la cohérence, la sécurisation juridique et la promotion touristique des itinéraires intercommunaux. Il est rappelé que l'inscription au CDESI conditionne notamment la reconnaissance institutionnelle du parcours, son éligibilité à certains dispositifs d'accompagnement ou de financement, ainsi que sa bonne articulation avec les politiques départementales en faveur des sports de nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ de valider le nouveau tracé du parcours de randonnée du secteur de Bauges, sur la commune de Treignat, tel que présenté ;
- ✓ d'autoriser l'inscription de ce parcours au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI / CDESI), en lien avec les services du Département ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 29 janvier 2026

Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

